

Le Prix Piero Gazzola

Le Prix Piero Gazzola fut créé en 1979 en mémoire du Président fondateur de l'ICOMOS et est la plus haute distinction décernée par l'ICOMOS.

Le prix est décerné tous les trois ans lors de l'Assemblée générale de l'ICOMOS à une personne ou un groupe de personnes qui ont travaillé ensemble et ont contribué avec distinction aux buts et objectifs de l'ICOMOS.

Le bénéficiaire doit être membre de l'ICOMOS et est choisi par un jury nommé par le Comité exécutif de l'ICOMOS. Le même jury examine les candidatures pour être Membre d'honneur de l'ICOMOS, qualité qui est conférée par l'Assemblée générale.

Le prix Piero Gazzola, symbolisé par une médaille commémorative et un diplôme, a été précédemment décerné à :

- Jean Trouvelot (1981), France
- Stanislas Lorentz (1984), Pologne
- Masaru Sekino (1987), Japon
- Gertrude Tripp (1990), Autriche
- Bernard Feilden (1993), Royaume Uni
- Ernest Allen Connally (1996), Etats-Unis d'Amérique
- Roland Silva (1999), Sri Lanka
- Cevat Erder (2003), Turquie
- Ann Webster Smith (2005), Etats-Unis d'Amérique
- Carmen Añón Feliú (2008), Espagne
- Nobuo Ito (2011), Japon
- Henry Cleere (2014), Royaume Uni
- Saleh Lamei Mostafa (2017), Egypte
- Amund Sinding-Larsen (2020), Norvège
- Tamás Fejérdy (2023), Hongrie

Les propositions soumises par les Comités nationaux pour le Prix Gazzola doivent inclure :

- une note exposant les raisons de la candidature (maximum 750 mots en format .doc),
- le curriculum vitae du candidat,
- une brève présentation du candidat (maximum 3 lignes),
- Une photo format passeport (au format jpg ou gif, taille maximale du fichier : 1 Mo).

Les nominations doivent être soumises obligatoirement en anglais et/ou en français, en format électronique. Une version en espagnol est la bienvenue.

Les candidats au Prix Gazzola doivent démontrer des contributions exceptionnelles et durables à la fois à l'ICOMOS et au champ plus large du patrimoine. Le jury évaluera les candidatures au regard des critères suivants :

1. **Engagement national** : Contributions démontrées et de long terme à la croissance, au développement et aux activités de leur Comité national, y compris les actions de sensibilisation, de coopération et de rayonnement au niveau national.
2. **Engagement international** : Contributions significatives aux objectifs, programmes, initiatives et au leadership de l'ICOMOS, notamment par une implication au sein du Conseil consultatif, du Conseil scientifique et/ou des Comités scientifiques internationaux.

3. **Contributions professionnelles dans leur pays et au-delà**, en tant qu'innovateur, défenseur, acteur structurant, fédérateur et mentor dans le domaine du patrimoine.

Les Comités nationaux doivent envoyer leur nomination au Siège de l'ICOMOS à : secretariat@icomos.org avant le 19 avril 2026.